

SAINT-Louis AGGLOMERATION

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 56
Membres absents : 22
Procurations : 09

Date de convocation : 15/01/2026
Date de transmission : 26/01/2026
Date de mise en ligne : 26/01/2026

Séance du 21 janvier 2026
L'an deux-mille-vingt-six, le mercredi 21 du mois de janvier à 18 h 00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHE Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul, M. MULLER Jean-Luc, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. RUNSER Bertrand, M. SAVARY Nicolas, M. SCHACHER Francis, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

Mme CAZES Hélène, Mme DINTEN Françoise (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), Mme FERRANDEZ Françoise, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GINDER Philippe (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme LEFEBVRE Martine, M. MILINTENDA Carmelo (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), M. MULLER Hubert, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), M. PISARONI Gabriel (pouvoir à M. GISSY Bertrand), Mme ROSSE Christiane (pouvoir à Mme BACH Céline), M. SCHICCA Daniel, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. UEBERSCHLAG André (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. WIEDERKEHR Denis, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie (pouvoir à M. FERON Jules)

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

3^{ème} QUESTION

Débat d'orientation budgétaire 2026

(DELIBERATION n°2026-003)

Dans le cadre de la nomenclature budgétaire et comptable M57, le débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif par le Conseil de Communauté fixé cette année au 25 février 2026.

La loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, a prévu des dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des Collectivités Territoriales.

L'article 107 de ladite loi porte sur le débat d'orientation budgétaire qui doit être tenu au niveau des EPCI, en précisant que ce débat doit faire l'objet d'un rapport présenté par le Président au Conseil de Communauté, donnant lieu à un débat acté par une délibération spécifique soumise à vote.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu et les modalités de publication et de transmission de ce rapport d'orientation budgétaire.

S'agissant du contenu, le rapport établi par les EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants doit comporter :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes ;
- la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes ;
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Dans les EPCI de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une Commune de 3 500 habitants, le rapport doit également comporter :

- les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée effective du travail dans l'EPCI, au titre de l'exercice en cours ou, le cas échéant, du dernier exercice connu. Le rapport doit en outre présenter l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

S'agissant des modalités de publication et de transmission, le rapport d'orientation budgétaire doit être transmis aux Communes membres de Saint-Louis Agglomération. Ce rapport doit également être mis à la disposition du public au siège de Saint-Louis Agglomération, le public étant avisé de cette mise à disposition par tout moyen.

Le rapport d'orientation budgétaire requis selon les dispositions précitées est joint à la délibération.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide de prendre acte de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2026 intervenu sur la base du Rapport sur les orientations budgétaires 2026 ci-annexé.

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 23 janvier 2026

La Secrétaire de séance,
Pascale SCHMIDIGER

Le Président
Jean-Marc DEICHTMANN

